

*Initiatives ministérielles***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

LE CENTRE CANADIEN DE GESTION**MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-34, Loi constituant le Centre canadien de gestion et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais participer très brièvement au débat sur ce projet de loi très important.

Comme l'ont dit les orateurs précédents de notre côté, nous appuyons pleinement ce projet de loi qui a pour principe d'établir le Centre canadien de gestion. Nous pensons que ce centre est et sera une entreprise qui en vaut la peine.

J'ai pris la parole aujourd'hui dans le seul but de manifester mon objection pour la façon dont le gouvernement a procédé pour établir ce centre. Elle est typique de l'arrogance avec laquelle il traite le Parlement. J'ai ici un exemplaire du budget des dépenses du Centre canadien de gestion pour 1989-1990.

Ce centre a été établi par décret parce que le gouvernement n'a pas réussi à faire voter un projet de loi par le Parlement avant les dernières élections générales. Voilà maintenant que le gouvernement présente un projet de loi pour faire ce qu'il a déjà fait par décret. Il finance cet

organisme depuis plus d'un an. Le Centre fonctionne. À certains égards, je suis heureux qu'il en soit ainsi. Néanmoins, c'est agir avec arrogance que d'établir un organisme par décret pour ensuite se présenter à la Chambre pour faire adopter un projet de loi qui établit un organisme qu'on a déjà établi.

Je voudrais que tout le monde sache que je m'oppose formellement à cette procédure. Le député de St. John's-Est agite le doigt dans ma direction. Il devrait l'agiter en direction du ministre de la Justice et des autres ministres qui ont présenté ce projet de loi. Je veux que mon opposition soit consignée au compte rendu. Si la chose se reproduit, je m'en prendrai encore plus longtemps aux ministres qui ont eu recours à un procédé aussi arrogant.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je vous remercie, monsieur le Président. Mon ami d'en face sortait pour me rendre un service et je ne voulais pas qu'il se produise quelque chose de fâcheux pendant qu'il était dans le couloir.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

M. le vice-président: Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi, 13 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 07.)